

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

Matière : Finances  
locales

Sous matière : Décisions  
budgétaires

**OBJET :  
EXAMEN ET  
VOTE DU  
BUDGET 2020 -  
VILLE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL  
EN DATE DU : 03.07.2020

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 03.07.2020

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **21 JUIL. 2020**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2020-117

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, PERLES Bruno, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,  
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,  
Mme SANTINI Delphine donne procuration à Mme BOURREL Marie-Claude,  
Mme GRANIER Prèscillia donne procuration à Mme GIRAL Hélène,  
Mme GAIANI Audrey donne procuration à M. PERLES Bruno,

**Absents** : Néant

**Secrétaire** : Mme CHABERT Sabine

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2312-1 et suivants,

Vu de débat sur le rapport d'orientation budgétaire en date du 8 juillet 2020.

Les articles L1612-1 et 2 du code général des collectivités territoriales fixent la date limite du vote du budget primitif au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique. Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions de préparation du budget primitif et les efforts faits par la collectivité pour prendre en compte les besoins des habitants.

La loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19, adoptée par le Parlement le 22 mars 2020, permet exceptionnellement l'adoption du budget primitif jusqu'au 31 juillet 2020.

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire, suite à l'examen du projet remis avec la convocation,

Après avis de la commission des Finances du 08 juillet 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'adopter le budget primitif 2020 de la Ville de Castelnaudary comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	10 563 356 €	10 563 356 €
Fonctionnement	17 117 290 €	17 117 290 €
<b>Total</b>	<b>27 680 646 €</b>	<b>27 680 646 €</b>

ADOpte PAR 28 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS

Se sont abstenus : M. PINEL Jean-Louis, M. THOMAS Guy, Mme CAFFIER Karole, M. ROSSICH Thierry et M. CABANIE Didier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.  
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 juillet 2020.



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le  
**21 JUIL. 2020**  
Certifiée exécutoire par réception  
à la Préfecture le  
**21 JUIL. 2020**  
Par publication le  
**21 JUIL. 2020**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

*H.*



Hervé ANTOINE

